



La Lettre

des Maisons Paysannes du Lot

N°54 du 15 novembre 2008

Visite sur le Causse de Gramat, le 30 août 2008 (Par Jean-Pierre Acloque, Vice-Président)

Une nouvelle fois, par une belle (et chaude) journée, nous nous sommes retrouvés à une quarantaine d'adhérents pour visiter quelques villages, cette fois-ci, sur le Causse de Gramat.

Partis de Reilhac vers l'Ouest, jusqu'à Carluçet, nous avons terminé la journée au Nord de Gramat, à Rignac et Thégra. En milieu de journée, après le pique-nique, nous avons organisé l'assemblée générale de notre Association. Le compte-rendu en figure également dans cette Lettre.

A Reilhac

Nous avons commencé par une promenade-visite dans le village au cours de laquelle, nous avons pu admirer un très beau pigeonnier à redents, une grande maison renaissance sur la grand' rue ainsi que de nombreuses maisons à bolets. Nous avons alors rejoint le couderc et le grand lac et son lavoir, puis nous avons passé un long moment sur un magnifique ensemble comportant une grande grange avec son pont d'accès à l'entrée principale, sa cazelle qui servait de poulailler et surtout son aire à battre de très grandes dimensions. L'ensemble est en parfait état et encore en usage (sauf l'aire de battage bien entendu).

La visite de la maison de René Georget et Murielle Gervais a retenu ensuite l'attention de tous les adhérents présents (photo ci-contre). La maison élémentaire a été agrandie en relevant un fournil en ruine pour le transformer en cuisine, le four à pain une fois reconstruit ouvre ainsi sur la cuisine. Le fournil a été rehaussé pour réaliser une salle d'eau au-dessus. L'ensemble est resté très équilibré et, grâce au choix des matériaux et au soin de la réalisation, est une vraie réussite.



Maisons paysannes du Lot de France

Vincent Malard La Bélonie, 46600 GIGNAC
Tel : 06 86 78 66 32

lot@maisons-paysannes.org

www.quercy.net/institutions/mpf.lot

**maisons
paysannes
de france**

Maisons paysannes
Association nationale reconnue d'utilité publique
8, passage des 2 sœurs, 75009 PARIS
01 44 83 63 63

www.maisons-paysannes.org

Nous avons moult questions à poser à René Georget qui a tout réalisé de ses mains, maçonnerie et menuiserie et qui nous a répondu bien volontiers...

A Carlucet



Après une courte visite au village de Lunegarde pour, au passage, voir les fresques de l'église, nous avons rejoint Carluet (en passant on a pu jeter un coup d'œil sur une maison élémentaire à côté d'un « lac » à Dagues). Avant d'arriver au moulin du Sol d'Andral sur la commune de Carluet (photo ci-contre) qui a retenu toute notre attention, nous avons pu voir un joli pigeonnier et son lanternon à Sol del Pech ainsi qu'un beau lac de St Namphaise au Lac Grand.

Tous les détails du moulin à vent qui est en ordre de marche et comporte deux meules nous a été expliqué par son propriétaire, Monsieur Jean Garrigue (voir photo ci-dessous) à qui nous avons posé quantité de questions. Malheureusement, il ne fonctionnait pas ce jour-là, des dents de l'engrenage principal étant en cours de remplacement.



Notre passage à Carluet s'est terminé par le pique-nique et l'Assemblée générale de MP-Lot (voir compte-rendu).

A Rignac

L'après-midi, après un passage rapide par le village du Bastit en cours de réhabilitation, nous avons rejoint le beau village de Rignac. C'est un ensemble de maisons rurales autour de l'église avec, devant un vieux platane centenaire, une très belle maison classée.

Toujours sur le territoire de Rignac, nous avons passé un long moment à admirer deux très belles fermes à Darnis et au Pouch.

Après un passage rapide à Lavergne (pigeonnier-porche) puis la visite du village de Thégra, nous avons terminé joyeusement la journée, à une vingtaine d'entre nous, par le pot de l'amitié.



ORGANISEZ UNE VISITE DE VOTRE VILLAGE OU DE VOTRE MAISON !

Chacun doit pouvoir participer et animer notre association. N'hésitez pas à faire découvrir votre restauration, votre village, votre environnement.

Nous vous aiderons à organiser, et les frais que vous aurez engagés pourront vous être remboursés.
Contactez nous !

Aux adhérents qui ne vivent pas dans le Lot

Nos adhérents M. et Mme Farges, ont entamés il y a quelques années un formidable travail de recensement des adhérents par secteur : L'objectif est de permettre à ceux d'entre vous qui le souhaitent, de connaître les autres adhérents possédant une maison à proximité, et ainsi, favoriser l'échange et la convivialité.

Pour cela, il faut que vous communiquiez vos 2 adresses sur le bulletin d'adhésion.

Si vous ne souhaitez pas être contactés, rassurez-vous, M. et Mme Farge prennent soin de contacter chacun d'entre vous avant de communiquer vos coordonnées aux voisins adhérents !

Recette de l'enduit chaux et chanvre

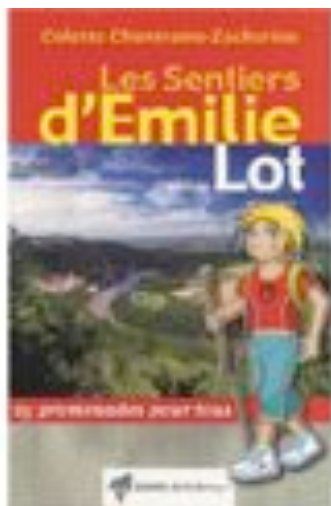
Par Joëlle Maillard

Plusieurs adhérents ont souhaité savoir, à la suite de la sortie du 26 avril en Bouriane, la « recette » de l'enduit chaux-chanvre de Pieter. La voici :

Ingrédients : Il prend le chanvre le moins cher qui peut se trouver à Pôle Vert en sac, vendu comme nourriture pour les chevaux (40%), de la chaux aérienne (40%), quelques pelletées de sable de carrière (sable orange renard) et de l'eau (20%).

Dans une bétonnière ou une brouette, commencer par l'eau, puis rajoutez la chaux le sable et le chanvre. Le mélange doit être pâteux, consistant. Rajouter de l'eau éventuellement.

Le mur doit avant toute chose être bien nettoyé et humidifié au jet d'eau la veille. Plusieurs passes sont nécessaires. La première servira de gobetis d'accroche et permettra de boucher les trous. Plus l'enduit sera épais, plus il sera isolant. L'épaisseur minimum est de 4 à 5 cm, et peut aller jusqu'à 10cm. Chaque passe fait environ 2cm (pas plus, sinon l'enduit est trop lourd et tombe !).



Livres

Amoureux des promenades : collection Rando-Editions : les sentiers d'Emilie. 25 promenades pour tous. Pratique, concis et documenté. Un autre livre du même auteur, Colette Chantraine-Zachariou : Le Lot. Edition Sud-Ouest 2006. Le lot, Terre de lumière, pays de mémoire.

Vous souhaitez recevoir des informations par mail (rappels de visites ou modifications, animations, La Lettre ML...) envoyez nous votre adresse e-mail, si ce n'est pas déjà fait à lot@maisons-paysannes.org

Repas de fin d'année des franciliens et adhérents de passage à paris

Samedi 6 décembre à 12h,
Restaurant Le Maxan, 37 rue de Miromesnil, 75008 Paris métro Miromesnil, tel 01 42 65 78 60

Nous prolongeons le bon choix de Jean-Pierre Nouveau, même si le lieu ne nous permet pas d'être dans une seule salle.

Serge Conquet nous a proposé :

- Kir vin blanc accompagné de feuilletés
- Bisque d'étrilles liées au potiron avec œuf cuit 45 minutes à 65 degrés (!!!)
- Saucisse de Capdenac au jus – célébrité locale à connaître avec son écrasée de pommes de terre Agria au beurre salé de Montaigu
- Gâteau au chocolat Extra bitter, crème à la vanille de Madagascar
- Boisson s : Côtes du Rhône – réserve Honoré Blanbanel, eaux minérales, café

Prix 35€ (le prix a légèrement augmenté, il n'était plus possible de maintenir le même prix une quatrième année consécutive)
Inscrivez vous en envoyant votre chèque à l'ordre de MPLot à Joëlle Maillard, 3, avenue de Copenhague, 75008 PARIS, avant le 22 novembre.

Comme chaque année, n'oubliez pas d'apporter des photos de vos maisons, de préparer des questions et projets pour 2009. Faites part à cette occasion de vos attentes, de vos suggestions, comme nous l'avons évoqué lors de notre AG de cet été. Une demande réitérée de beaucoup d'adhérents : savoir « qui de MP Lot est près de chez moi ». Pour ce faire, en même temps que votre réponse, inscrivez au dos du chèque la région du Lot, la ville la plus proche de votre habitation. Nous préparerons des étiquettes autocollantes pour se reconnaître. Merci d'avance

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 AOUT 2008

Elle s'est déroulée au cours de la visite organisée par Jean-Pierre Acloque, sur la Causse de Gramat

Présentation du rapport Moral 2007

L'année 2007 a été marquée par le départ de la Présidence de Jean-Pierre Nouveau. En l'absence de président, le nouveau Conseil d'administration a dû faire l'apprentissage de nouvelles méthodes de travail, trouver un nouvel élan. Le travail dû être partagé car personne n'avait la même disponibilité que Jean-Pierre Nouveau qui consacrait une très grande partie de son temps à l'animation de l'association. Ainsi, cette année, il y a eu moins de visites organisées et le nombre d'adhérents a diminué de manière significative.

Les difficultés financières et organisationnelles du siège sont toujours réelles, mais en cours de résolution. Les relations entre MPL et MPF s sont apaisées.

Pas d'élection cette année, le conseil d'administration sera renouvelé en 2009.

Perspectives : nous allons poursuivre notre rapprochement avec ASMPQ (association de sauvegarde des maisons et paysages du Quercy) : visites communes notamment, et poursuivre le travail de rénovation du site internet de MPL.

Axes de travail à Développer en 2008/2009 : forum sur le site internet, rubrique expérience dans la Lettre,

Présentation du Rapport financier 2007 (rédigé par Gérard Bouyssié, trésorier), Par Jean-Pierre Acloque,

Le troisième rapport financier de notre association a été présenté et approuvé

Nous notons un déficit de 193.82€ en raison de la diminution des cotisations/dons, bien que les dépenses aient été diminuées de 16 %. Les cotisations diminuent de 4 %. Le coût du site internet est intégralement couvert par la subvention du Conseil Général.

Le budget 2008 qui reprend les lignes de dépenses / recettes de l'exercice précédent.

2007

ADHERENTS 411 6,5 cotisation par adhérent
10,3 cotisation & don par adhérent

COMPTES SIMPLIFIES	2006	2007	ecart	%	% du total	Budget 2007	ecart reel / 2007	Budget 2006
ADHERENTS	416	411	-5	-1%				
COTISATIONS	3683,00	3480,36	-203	-6%	64%	4000	-520	4000,00
DONS	779,00	747,00	-32	-4%	14%			0,00
SUBVENTIONS (hors dépliant)	0,00	1200,00	1200	#DIV/0!	22%	2000	-800	2000,00
AUTRES Exceptionnel	0,00 576,00	0,00 0,00	0		0%			0,00 0,00
TOTAL RECETTES	5038,00	5427,36	389	8%	100%	6000	-573	6000,00
AUTRES ACTIVITES (site internet)	0	-819,26	-819	#DIV/0!	15%			
ACTIVITES ASSOCIATIVES (bulletin trimestriel, sorties, repas, conseils, dépliant)	-2814,75	-1827,54	987	-35%	35%	-4000	2172	-4000,00
AFFRANCHISSEMENT-TELEPHONE-ASSURANCE	-240,00	-631,63	-392	163%	12%	-500	-132	0,00
DEPLACEMENTS	-1005,70	-1907,10	-901	90%	36%	-1000	-907	-1000,00
LIBRAIRIE-TRAVAUX PHOTOS-FOURNITURES BUREAUX-DOCUMENTATION	-193,51	-101,15	92	-48%	2%	-500	399	-1000,00
TOTAL DEPENSES	-4253,96	-5286,68	-1033	24%	100%	-6000	713	-6000,00
SOLDE	784,04	140,68	-643	-82%		0		0

A PAYER -83,00

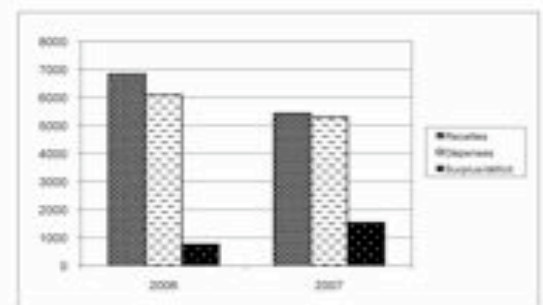
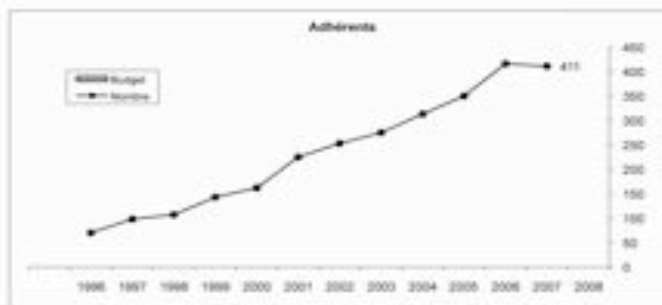
REPORT BANQUE 1er JANVIER 2007 **739,47**

ecart recettes/dépenses 140,68
Exceptionnel 0,00
PERCU D'AVANCE 652,26

SOLDE A REPORTER 1er JANVIER 2008 1 523,41

Detail activités associatives			
	dépenses	recettes	solde
bulletin	1840	0	-1840
sorties	0	0	0
repas	1566	1610	12
conseils	0	0	0
autres (intern)	819	0	-819
dépliant	0	0	0
	4225	1610	-2615

BILAN			
Stocks librairie	0,00	Reserves	576,00
Disponibilités	1 523,41	Report résultats antérieurs	237,47
CREANCES	0,00	Resultat 2007	140,68
sociétaires	0,00	DETTES	0,00
autres	0,00	Sociétaires	0,00
Conseil gl.	0,00	autres	0,00
		Conseil gl.	0,00
Charges payées d'avance (net conseil général)	0,00	Charges à payer	568,26
Total	1523,41	Total	1523,41



Musée de Cuzals, par R. Bayard

LA FONDATION DU PATRIMOINE

PAR NORBERT WACH

Vous possédez une maison traditionnelle sur laquelle vous envisagez d'importants travaux de restauration, visibles de l'extérieur ? Sachez qu'il existe une possibilité d'en diminuer quelque peu le coût. Mais à trois conditions impératives :

- vous ne pourrez y exercer d'activité productive ou commerciale (chambres d'hôtes par exemple) pendant cinq ans;
- cette habitation doit être visible, pour l'essentiel, de la voie publique (pas d'un chemin de terre privatif...)
- mais surtout, l'architecture de votre maison doit être représentative d'une époque, d'un type de construction (maison de vigneron, de maître, ferme, etc....) et être d'une réelle qualité, sans relever cependant d'une inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.



Quelle démarche suivre si vous pensez réunir ces conditions ?

Vous devez demander un dossier permettant d'obtenir l'obtention du Label de la Fondation du Patrimoine (1) et une subvention de celle-ci. Cette subvention n'est pas l'objectif principal de votre démarche, mais elle conditionne avec le Label de la Fondation l'obtention d'une défiscalisation.

Deux cas sont alors possibles :

- vous demandez une subvention inférieure à 20% du montant des travaux. Vous maximisez vos chances de l'obtenir (les crédits de la Fondation sont limités) et en cas favorable vous pouvez obtenir une défiscalisation de 50% du montant de vos travaux, sur l'ensemble de vos revenus;
- vous demandez une subvention supérieure à 20% du montant des travaux et en cas de succès votre défiscalisation pourra atteindre 100% du montant des travaux à déduire de vos revenus.

Dans tous les cas votre dossier devra obtenir l'avis favorable du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (2), qui peut vous imposer des spécifications techniques (types et couleurs d'enduits, de tuiles, etc...). Mais, dernier et important avantage, ce service vous laisse libre de vous adresser aux artisans de votre choix, sans passer sous les "fourches caudines" (et onéreuses...) des entreprises labellisées Monuments Historiques.

En résumé, un cadre réglementaire très souple et une législation tout-à fait adaptée à l'évolution de la notion de Patrimoine (de plus en plus humble et vernaculaire). Mais attention ! le Label de la Fondation n'est délivré que pour cinq ans. Et pour que votre projet soit complexe ou que vous rencontriez des difficultés auprès des artisans, n'oubliez pas d'avoir l'œil sur le calendrier...

(1) Fondation du Patrimoine, Direction régionale Midi-Pyrénées, c/o Sud Radio, 4, place Alphonse Jourdain 31 071 Toulouse; tel 05 61 63 21 57, patrimoine@sudradio.fr
(2) place Chapou, 47000 Cahors. Plus d'informations sur : www.fondation-patrimoine.com et : Délégation départementale du LOT, Monsieur Jean-Baptiste de MONPEZAT, Domaine de Leret, 46140 ALBAS, Tel : 05 65 36 26 34

Renouvelez votre adhésion et invitez vos amis à nous rejoindre!

L'activité MPF concerne la conservation du patrimoine vernaculaire : les bâtiments ruraux et leur environnement, tels que granges, fours à pain, murets, pigeonniers, puits ou lavoirs...

MPF aide ceux qui ont besoins de conseils pour restaurer, veille au sauvetage des éléments en danger de disparition,

publie les documents qui correspondent à ses missions et participe à la pérennité des savoirs faire traditionnels des artisans.

Notre délégation est particulièrement sensible à la façon de mener à bien les restaurations pour éviter qu'elles ne soient tout à fait destructrices. Les constructions anciennes ne peuvent pas être préservées par une opération de remise à neuf. MPF doit donner les conseils appropriés pour effectuer des diagnostics avérés, faire des recommandations afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

MPF se fait un devoir d'étudier chaque cas pour éviter les modifications désordonnées et de tomber ainsi dans des situations irréversibles. Nous pensons qu'il n'est pas indispensable de supprimer certains signes de vieillesse : la courbure d'un faîtage, un mur avec un peu de ventre ou un air penché, tout ce qui fait, en somme, le charme et la fantaisie des vieilles maisons.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Bulletin d'adhésion

A associer à : **maisons paysannes de France**
4, passage des Deux-Sœurs - 75009 Paris

M. Mlle Mlle

M. Mlle (cocher adhésif dans le cas d'une adhésion "couple")

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Coder postal : _____ Ville : _____

Profession : _____

Tel. 1 : _____ Tel. 2 : _____

Courriel : _____

Département d'affiliation (choix) : _____

Adresse dans ce département (facultatif) : _____

2^{ème} degré d'affiliation (renseignement) : _____

J'ai obtenu l'association par : Bandoche à louer Sur Internet

L'Annuaire/visites Salons, foires Autres : _____

Adhésion (année civile)

F'adhérer à l'Association nationale et à la Délégation locale et je m'engage les quatre redevances de l'année en cours (Adhésion 252\$ et 2^{ème} degré 21 €)

Adhésion	2 ^{ème} degré
1 personne : 50 €	14 €
2 personnes : 54 €	

Causes particulières

- Adhésion sans la redevance : 25 €
- Revenu sans adhésion : 25 €
- Revenu adhésif hors de France : 30 €
- Revenu adhésif hors de France : 30 €

Don à l'Association*

Pour l'Association nationale

Pour mon département

Revenu adhésif hors de France

Revenu adhésif hors de France

Total

C'est-à-dire le montant à verser à l'ordre de : Maisons Paysannes de France

* Je m'engage à verser ce montant en un seul versement à l'ordre de : Maisons Paysannes de France

Le montant en reçu fiscal pour mon adhésion et mes dons sera versé dans un délai de 60 jours sur mes chèques.

Date : _____

Système : _____

Attention : Les adhésions et dons sont à la redevance en espèces et écopés. Les adhésions et dons sont à la redevance en espèces et écopés.

